

# PETR BRUCHE MOSSIG

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

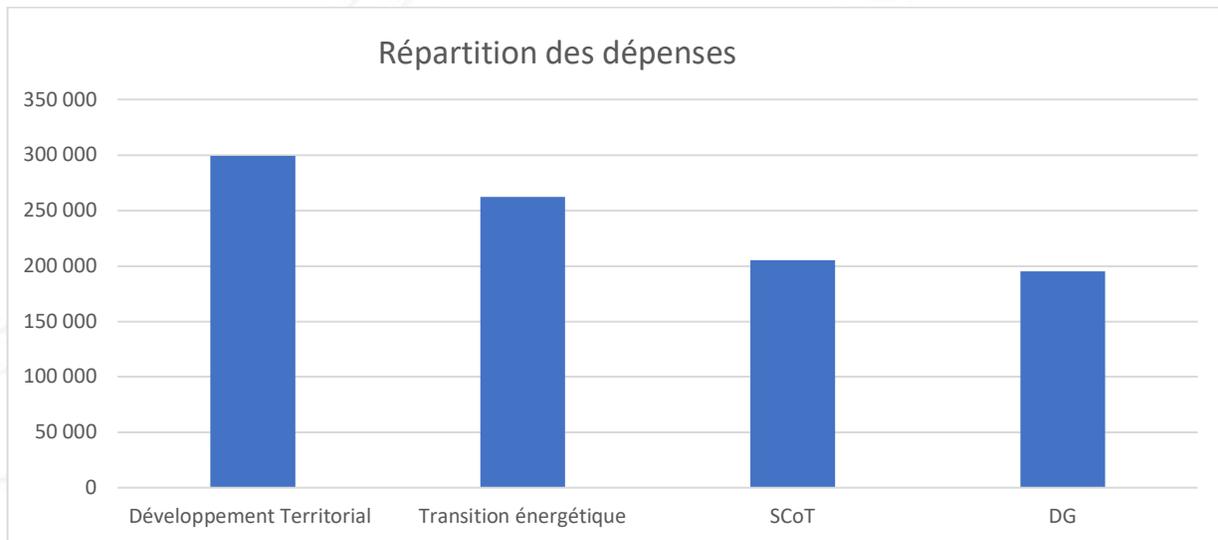
#### 2025

## 1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les charges réelles de fonctionnement se sont élevées à 864 434€, pour 1 130 411€ budgétés.

Le montant estimé des charges pour l'exercice 2025, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à près de 1 021 500,00 € dont :

- 29,3 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 31,5 % à la transition énergétique,
- 20,1% au SCoT,
- 19,2 % pour la direction générale.



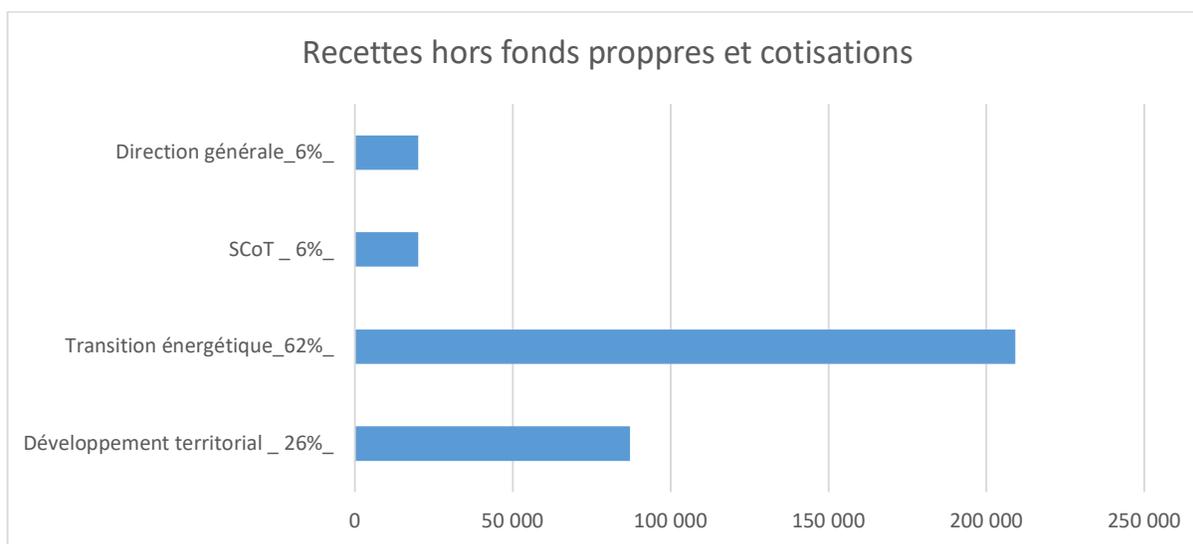
Le prévisionnel est basé sur la poursuite des actions déjà engagées.

Poursuite de l'animation et de la gestion du programme Leader 2023-27, suivi de la mise en œuvre du SCoT, poursuite de France Rénov dans le cadre du SPRH, poursuite de l'animation économique comprenant l'accueil et le conseil aux porteurs de projets et la gestion et animation de Tremplin Entreprises, suivi et bilan intermédiaire du plan climat, mobilité (poursuite de St'hopla et du défi j'y vais) pour le fonctionnement, extension du site internet et mise en place de la bourse au locaux vacants ainsi que les Fonds dédiés pour le SCoT en investissement.

Le budget communication est proposé à la baisse pour 7 472 €.

## 2. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Au niveau des recettes, le montant stable des cotisations des membres (495 768€) représente 49% des produits. La baisse prévue du montant des subventions, estimé à 274 149€ (27% des recettes) est partiellement compensées par des contributions pour 60 100€, à savoir notamment la CCVB et la CCMV pour le poste d'économe de flux, la CCRMM, la Ville de Mutzig et la CCPR pour le fonctionnement de Tremplin.



Les subventions ou rémunérations d'actes prévues comprennent :

- la subvention de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €),
- le dispositif chèque Créa pour 3 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 50 000 €,
- une subvention forfaitaire de la Région (12 876€) et des financements ANAH dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat pour le fonctionnement de l'Espace France RénoVe (59 273€),
- le solde de la subvention de l'ADEME/Tenmod (57 000€) et une aide Leader (28 000€) pour le projet mobilité.

Des recettes liées à la valorisation en certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur les bâtiments communaux sont prévues à hauteur de 3 000€.

Ces produits d'exploitation sont complétés par les participations au fonctionnement de Tremplin (34 100€) ainsi que la contribution d'OKTAVE (2000€).

Dans cette approche les fonds propres seraient mobilisés à hauteur de 191 483€.

Ceci porterait le budget global, hors opérations d'ordre et amortissements, à près de 1 021 500€.

PETR BRUCHE MOSSIG - BUDGET PREVISIONNEL ANALYTHIQUE CONSOLIDE 2025					
DEPENSES	Montant	%	RECETTES	Montant	%
	BP2025			BP2025	
<b>Personnel et charges</b>	<b>805 538</b>	<b>84%</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>685 736</b>	<b>71%</b>
Direction générale (après ventilation)	189 262	23%	Fonds propres- cotisations	625 636	65%
SCoT (après ventilation)	103 200	13%	Financements Tremplin CCRMM_Mutzig	30 000	
Transition énergétique	221 340	27%	CCPR accueil créateurs 2024	3 100	
Développement territorial	291 736	36%	Partenariats privés Tremplin	1 000	
			Valorisation CEE travaux batiments + EP	200	
			Contribution CCVB	11 226	
			Contribution CCMV	12 574	
			Participation Oktave	2 000	
<b>ACTIONS et COMMUNICATION</b>	<b>156 386</b>	<b>16%</b>	<b>SUBVENTIONS &amp; REMUNERATIONS</b>	<b>276 188</b>	<b>29%</b>
Direction générale	6 000	4%	subventions transition énergétique	183 188	66%
SCoT	102 000	65%	subventions développement territorial	53 000	19%
Transition énergétique	40 814	26%	subventions SCoT	20 000	7%
Développement territorial	7 572	5%	subventions direction générale	20 000	7%
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>961 924</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>961 924</b>	<b>100%</b>

### 3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 ont été établies sur la base des principes suivants :

#### Principes :

- ✓ Application de la convention territoriale pour les contributions des membres avec l'intervention de l'économe de flux uniquement pour la CCMV et la CCVB ;
- ✓ Stabilité des contributions des membres, à l'identique depuis 2020 : 495 768€ ;
- ✓ Participation de la CCRMM et de la Ville de Mutzig à l'animation et à la gestion de Tremplin Entreprises ;
- ✓ Continuité dans l'action pour l'animation économique, et pour l'animation et gestion de Leader ;
- ✓ Poursuite de St'hopla avec Karos ;
- ✓ Réalisation de l'évaluation intermédiaire du plan climat ;
- ✓ Poursuite de l'éco défi avec la CMA et du Défi « J'y vais » ;
- ✓ Participation au réseau AC/TIONS
- ✓ Provision de 100 000€ pour la révision du SCoT

#### Hypothèses :

- ✓ Suppression par la Région du financement Pole Créa
- ✓ Bascule dans le SPRH pour l'appui à la rénovation énergétique par les particuliers
- ✓ Renouvellement par la Région de l'aide à l'ingénierie et du chèque Créa

- ✓ Participation du Piémont des Vosges pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise à hauteur de 3 100 € ;
- ✓ Rémunération en CEE sur la valorisation de travaux sur bâtiments publics et éclairage public à hauteur de 3 000€ ;
- ✓ Encaissement du solde de la subvention ADEME TENMOD pour le développement du service de covoiturage ;
- ✓ Encaissement de la subvention LEADER pour le développement du covoiturage ;

Variables à arbitrer : moyens affectés à la mise en œuvre du SCoT, l'observatoire du PETR, la révision du site internet, la création de la bourse aux locaux vacants, les ressources humaines.

#### 4. ENGAGEMENT PLURIANNUELS ENVISAGES

Le PETR n'a pas de programme d'investissement pluriannuel.

#### 5. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Le PETR n'a pas contracté d'emprunt.

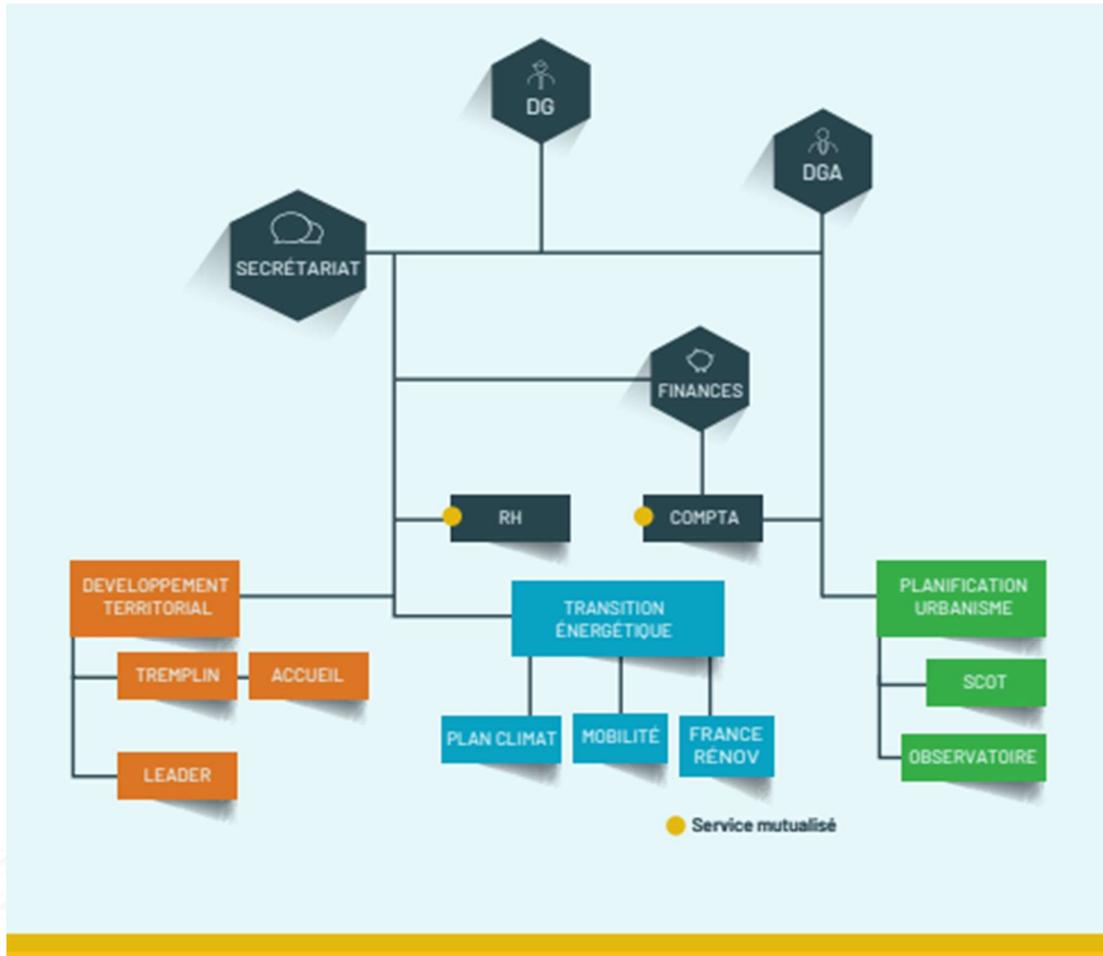
L'exercice 2024 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un définit de 69 654,65€ en fonctionnement et un excédent de 50 446,33€ en investissement avant report des résultats de l'exercice 2023. Le résultat cumulé après report s'élève à 223,4K€ en fonctionnement et 321K€ en investissement.

Le compte de gestion provisoire de l'exercice 2024 établi un **résultat à la clôture de l'exercice 2024 de 544 516,84€**.

#### 6. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2024, le PETR dispose d'une équipe de 11 personnes (10.5 ETP) répartis entre la direction générale (1,9 ETP), le service planification et urbanisme (1,3 ETP), la transition énergétique (3,7 ETP), le développement territorial (3,6 ETP).

L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre 2024 :



- La planification et l'urbanisme intégrant le SCoT et l'observatoire du territoire ;
- La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le Plan climat, la transition énergétique avec France Rénov et la mobilité;
- Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader.

Pour compléter ses effectifs en propre, le PETR a contracté une convention avec la CCRMM pour la mutualisation d'un agent à 0,6ETP en charge des payes et de la comptabilité du PETR, et en appui pour le secretariat des assemblées.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2024 :

Service	Emploi	Catégorie	Grade	Filière	Durée hebdomadaire de travail
Direction	Directeur	A	Attaché	Administrative	35H
	Directeur Adjoint chargé du SCOT	A	Ingénieur Principal	Technique	35H
Secrétariat	Chargée d'accueil communication administration	B	Rédacteur	Administrative	35H
Transition énergétique	Chargé de mission plan climat économe de flux	A	Ingénieur	Technique	35H
	Coordinatrice mobilité climat	A	Attaché	Administrative	35H
	Conseiller France Rénov	A	Attaché	Administrative	35H
Développement Territorial	Directeur de Tremplin-animateur économique	A	Attaché principal	Administrative	35H
	Chargé de programme Leader	A	Attaché	Administrative	35 H à 90 %
	Animateur gestionnaire Leader	A	Attaché	Administrative	35 H
SCOT	Chargé de mission observatoire	B	Technicien principal	Technique	35 H

## 7. DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se sont élevées à 647 821€ en 2023 pour 715 001€ prévus au BP 2024. Le prévisionnel pour 2024 intègre une augmentation des charges et cotisations, mais sans évolution des effectifs.

Ainsi, les charges de personnel sont chiffrées à près de 660 690 €.

## 8. DUREE EFFECTIVE D E TRAVAIL

Par délibération n°2021-137, le Comité Syndical du PETR a décidé qu'à compter du 01/01/2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, calculée comme suit :

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

## 9. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES LIEES POUR 2024

Il n'est pas prévu de créer de nouveaux postes en 2025.